

Calendrier du ramassage des déchets 2017

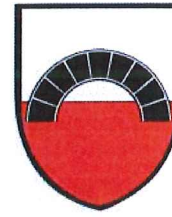
Ordures ménagères

Papier

Déchets organiques méthanisables

Déchets encombrants

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Dimanche	1									1		
Lundi	2				1					2		
Mardi	3				2			1		3		
Mercredi	4	1	1		3			2		4	1	
Jeudi	5	2	2		4	1		3		5	2	
Vendredi	6	3	3		5	2		4	1	6	3	1
Samedi	7	4	4	1	6	3	1	5	2	7	4	2
Dimanche	8	5	5	2	7	4	2	6	3	8	5	3
Lundi	9	6	6	3	8	5	3	7	4	9	6	4
Mardi	10	7	7	4	9	6	4	8	5	10	7	5
Mercredi	11	8	8	5	10	7	5	9	6	11	8	6
Jeudi	12	9	9	6	11	8	6	10	7	12	9	7
Vendredi	13	10	10	7	12	9	7	11	8	13	10	8
Samedi	14	11	11	8	13	10	8	12	9	14	11	9
Dimanche	15	12	12	9	14	11	9	13	10	15	12	10
Lundi	16	13	13	10	15	12	10	14	11	16	13	11
Mardi	17	14	14	11	16	13	11	15	12	17	14	12
Mercredi	18	15	15	12	17	14	12	16	13	18	15	13
Jeudi	19	16	16	13	18	15	13	17	14	19	16	14
Vendredi	20	17	17	14	19	16	14	18	15	20	17	15
Samedi	21	18	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Dimanche	22	19	19	16	21	18	16	20	17	22	19	17
Lundi	23	20	20	17	22	19	17	21	18	23	20	18
Mardi	24	21	21	18	23	20	18	22	19	24	21	19
Mercredi	25	22	22	19	24	21	19	23	20	25	22	20
Jeudi	26	23	23	20	25	22	20	24	21	26	23	21
Vendredi	27	24	24	21	26	23	21	25	22	27	24	22
Samedi	28	25	25	22	27	24	22	26	23	28	25	23
Dimanche	29	26	26	23	28	25	23	27	24	29	26	24
Lundi	30	27	27	24	29	26	24	28	25	30	27	25
Mardi	31	28	28	25	30	27	25	29	26	31	28	26
Mercredi			29	26	31	28	26	30	27		29	27
Jeudi			30	27		29	27	31	28		30	28
Vendredi			31	28		30	28		29			29
Samedi				29			29		30			30
Dimanche				30			30					31
Lundi							31					



DENGES PLAN DE COLLECTE DES DECHETS 2017

GENERALITES

District : Morges
Habitants : 1650
Sobriquet : Les Dengereux

Ouverture au public du bureau communal :
Lundi, mardi, mercredi 07h30-12h00
Jeudi-vendredi 07h30-12h00/13h30-17h00

POSTES DE COLLECTES ECOPOINTS

Lieu dit « Les Jardins »
Derrière le bâtiment communal

La Voirie
Ch. de la Crosette – vers le bâtiment
de la Voirie

Lieu dit « Les Eterpy »

CONTACT-RENSEIGNEMENT

Administration Communale
1026 Denges
021/803.07.07/08
021/803.32.27 Fax
greffe@denges.ch
www.denges.ch

DECHETS COURANTS

Ordures ménagères



Jour de collecte
Début de la collecte

**Vendredi
dès 07h00**

Les ordures ménagères (OM) entrent dans la catégorie des déchets urbains incinérables dont la taille ne dépasse pas 60 cm. Elles correspondent à tout ce qu'un ménage peut mettre dans son sac poubelle (déchets alimentaires non compostables, papiers ou emballages souillés ou gras, films ou sacs plastiques, emballages composites, etc.)

**Collectes supprimée
14.04.2017 (vendredi Saint)**

**Remplacée par
13.04.2017**

Papier et carton



Collecte bimensuelle

Jour(s) de collecte **1^{er} et 3^e vendredi du mois**
Début de la collecte **dès 07h00**

Le vieux papier et le carton usagés sont des déchets urbains recyclables. Ils proviennent des ménages (emballages, journaux, magazines, etc.) et des bureaux.

Déchets encombrants combustibles



Jour de collecte
Début de la collecte

**Mercredi
dès 07h00**

Déchets urbains incinérables dont le poids, la forme ou le volume empêche de les collecter ou de les traiter avec les ordures ménagères. Les encombrants sont des objets de plus de 60 cm de côté

Dates

**08.02.2017 / 05.04.2017 / 14.06.2017 / 09.08.2017 /
11.10.2017 / 06.12.2017**

Déchets verts

Dépôts de branches, feuilles, gazon, etc

Lieu de collecte : Lieu dit « Les Eterpy »

Ouverture : **Toute l'année : Samedi de 10h30-12h00
Du 06.04 au 26.10.2017 : Jeudi de 18h00
à 19h00**

Déchets organiques méthanisables

Jour de collecte
Début de la collecte

**Jeudi
dès 07h00**

Le ramassage se fait aux mêmes endroits que celui des ordures ménagères.

**Collectes supprimée
13.04.2017
25.05.2017 (Ascension)**

**Remplacé par
12.04.2017
24.05.2017**

Des containers sont également à disposition aux postes de collecte :
« Les Jardins » ; La Voirie et le lieu dit « Les Eterpy ».

Déchets repris aux écopoints

LES JARDINS & LA VOIRIE



Verre

On ne collecte que le verre d'emballage (bouteilles de boissons, bocaux à confitures et à conserves) auquel il faut enlever tous les corps étrangers :

- pas de capsules, bouchons, ni enveloppes d'aucune sorte,
- pas de porcelaine, bouteilles en plastique, terre cuite et grès,
- pas de verres spéciaux : verre de table, verre à vitres, tubes néons, ampoules.



PET

Les bouteilles doivent être déposées dans les conteneurs destinés uniquement à la collecte du PET. Elles doivent être compressées et munies de leur bouchon. Ces bouteilles peuvent également être ramenées dans les commerces qui sont tenus de les accepter. Aucun autre plastique ne doit être déposé dans ces conteneurs.



Aluminium

Avec l'aluminium, sont récupérés : les canettes pour boissons, les barquettes d'aliments pour animaux domestiques, les tubes et tout autre emballage muni du logo "alu". Les emballages composites tels que sachets alu et plastique, alu et papier, alu et carton doivent être jetés à la poubelle !

Pas d'emballages composites (alu plastique, alu et carton) !



Fer-blanc

Sont récupérés : les boîtes de conserve en fer blanc ainsi que tous les emballages qui portent le sigle "tôle d'acier recyclable" : emballages divers et couvercles de bocaux. Idéalement, ces boîtes devraient être débarrassées de leur étiquettes et rincées.



Capsules de café et thé Nespresso

Capsules Nespresso et Spécial-T uniquement



Déchets organiques méthanisables

Tous les restes de repas crus et cuits (y compris viandes cuites, sauces et os) ; les épluchures ; les coquilles d'œufs, d'huitres, de moules, de noix, de noisettes et autres ; le marc de café ; les restes de thé ; les litières d'animaux (matières cellulosiques).



Les déchets de jardin, le gazon (riche en azote) ; les fleurs coupées, les plantes d'appartement (sans le pot mais avec la motte) ; les branches ficelées jusqu'à 1.50m et les cendres de cheminée.

CES DECHETS DOIVENT ETRE DEPOSES EN VRAC. AUCUN SAC N'EST ACCEPTE



Huiles minérales et végétales



Piles et accumulateurs

Repris également par les revendeurs

EN PLUS A LA VOIRIE



Textiles

Vêtements neufs ou usagés, rideaux, linges de maison, couvertures, draps. Chaussures neuves ou usagées attachées par paires, sacs à main



Néons – Lampes fluorescentes

Repris également par les revendeurs



Médicaments

Repris également par les revendeurs



Déchets spéciaux ménagers (déchets de peinture, vernis et colle, bombes aérosols ayant contenu des colles, peintures, lubrifiants ou gaz, herbicides, fongicides, pesticides, produits de traitement du bois et décapants, produits chimiques divers utilisés pour : nettoyer, détartrer, déboucher, détacher, diluer, etc.)

Repris également par les revendeurs



Batterie d'auto

Repris également par les revendeurs

ADMINISTRATION COMMUNALE



Cartouches d'encre pour imprimantes

AVEC LES OBJETS ENCOMBRANTS



Ferraille



Bois

Déchet urbain provenant de vieux meubles ou d'emballages. Bois usagé recyclable ou non selon sa teneur en polluant.

TOUS LES AUTRES DECHETS CI-DESSOUS DOIVENT ETRE REPRIS PAR LES REVENDEURS



Appareils électriques électroménagers



MERCI DE NE PAS METTRE CES APPAREILS AVEC LES OBJETS ENCOMBRANTS. ILS NE SERONT PAS RAMASSES.



Pneus



Tous les emballages – bouteilles plastiques (lessive, adoucissant, shampoing, etc.) avec

les sigles suivants :  , sont

A METTRE DANS LES SACS D'ORDURES MENAGERES. MERCI DE NE PAS LES DEPOSER AUX ECOPOINTS.